



Festival des courts et des meilleurs

L'association **Alba Village d'Artiste** organise en avril 2018 un **Festival de courts métrages amateurs** qui seront diffusés lors d'une soirée de rencontre festive et amicale.

Les films présentés seront réalisés avec des moyens numériques simples (téléphone portable, appareil photo, petite caméra...) et n'excéderont pas 8 minutes.

Un vote organisé avec le public présent déterminera le film gagnant. Le lauréat sera récompensé par un trophée original et artistique créé pour l'occasion.

Le court-métrage primé sera également diffusé lors du prochain Festival d'Alba Village d'Artistes de juin 2019.

Pour concourir, il s'agit de réaliser un court métrage de type « documentaire fictif » ayant pour thème l'activité humaine (*industrie, tradition, patrimoine, art...*) ou le monde naturel (*flore, faune, paysage...*). Le thème retenu devra être traité de manière fictive, farfelue, décalée ou humoristique.

REGLEMENT :

1. Le documentaire présenté est une création fictive. Il peut s'appuyer sur des faits ou réalités existants mais en en détournant le sens.
2. Ce documentaire ne doit pas comporter de scènes pouvant heurter la sensibilité des spectateurs (pornographie, violence, calomnie...)
3. Ce documentaire est présenté sous la responsabilité de son (ou ses) réalisateur(s). L'association refusera tout film mettant en cause la respectabilité de personnes physiques ou morales.
4. Le documentaire ne doit pas excéder 8 minutes.
5. Il est possible de présenter plusieurs films au concours.
6. L'association « Alba Village d'Artiste » se réserve le droit de refuser la diffusion d'un documentaire si elle juge que celui-ci ne respecte pas ce règlement.

COMMENT PARTICIPER :

Le documentaire doit parvenir sous format mp4 à l'association AVA
avant le 1er avril 2018.

- soit par email : communication.ava@gmail.com
- soit sur clé usb ou sur cd à envoyer à l'adresse postale suivante :
Jean Amoros – Quartier du Moulin – 07400 ALBA LA ROMAINE

La diffusion des œuvres et la remise du grand prix se feront lors de la soirée du samedi 28 avril 2018.

Les courts métrages pourront également être diffusés sur le site internet de l'association et sur sa page FB après le Festival.

Aucune rétribution ne pourra être exigée par le réalisateur du film pour les diffusions de son œuvre par l'association.